

Principes directeurs pour l'évaluation des programmes dans les services de santé publique de l'Ontario

Les principes directeurs pour l'évaluation des programmes dans les services de santé publique de l'Ontario permettent de structurer l'évaluation des programmes de santé publique. Ils déterminent à quel moment, de quelle manière et pourquoi des évaluations doivent être effectuées, et qui doit y participer. Les évaluations des programmes entreprises dans les services de santé publique en Ontario devraient reposer sur ces principes.

Définitions

Un **principe** est une règle générale qui guide une action.

Un **programme** est une suite d'actions appuyées par un groupe de ressources en vue d'arriver à un résultat précis auprès de groupes cibles particuliers.

L'**évaluation des programmes** est la collecte, l'analyse et la présentation systématiques des données concernant un programme dans le but de faciliter la prise de décisions.

Les **intervenants** sont des personnes ou des groupes (du service ou de l'extérieur) qui prennent part à l'évaluation ou sont touchés par elle. Il peut s'agir de bénévoles ou d'employés chargés de la prestation du programme, de participants au programme, d'autres membres de la communauté, de décideurs et d'organismes finançant le programme.

Principes directeurs

MOMENT

Planification générale et évaluation du programme

- L'évaluation doit faire partie intégrante de la gestion du programme et être effectuée à toutes les étapes du programme.
- Tous les plans de programme doivent indiquer le moment où l'évaluation sera réalisée et la méthode qui sera utilisée.

MANIÈRE

Description claire du programme

- Le programme évalué doit être clairement décrit (les activités, les résultats escomptés et les publics cibles doivent être cernés d'une façon particulièrement précise). Le modèle logique du programme doit être utilisé lorsque cela se révèle nécessaire.
- Les objectifs vagues doivent être précisés avant que l'évaluation ne soit poursuivie.

But explicite visant à répondre à un besoin établi

- Le but de toute évaluation doit être explicite et reposer sur un besoin établi en matière de prise de décision.

Questions précises

- Les questions d'évaluation doivent être précises et claires.
- Elles doivent découler de la nécessité de régler des problèmes de gestion majeurs.
- Au stade de l'élaboration du programme, la complexité de ce dernier ainsi que la raison d'être de l'évaluation doivent être prises en considération dans la formulation des questions d'évaluation.
- Les questions d'évaluation doivent refléter fidèlement les activités du programme, les publics cibles et les résultats escomptés.

Éthique

- Les membres de l'équipe chargée de l'évaluation doivent être conscients des conséquences potentielles de leur démarche et s'assurer que les droits des participants sont respectés et protégés.

Démarche méthodique

- Les questions de l'évaluation doivent déterminer quelles méthodes d'évaluation seront utilisées.
- Il serait bon de commencer par lire la documentation et étudier les démarches d'évaluation pertinentes entreprises par d'autres services de santé publique.
- La collecte des données doit se terminer lorsque l'information obtenue permet de répondre aux questions d'évaluation.
- Les méthodes d'évaluation les plus rigoureuses doivent être employées compte tenu des ressources limitées et du délai imparti.
- Les évaluations doivent englober des données (quantitatives, qualitatives ou de l'une et l'autre catégories) recueillies auprès d'une grande variété de sources et résultant de différents points de vue.

Présentation claire et exacte des résultats

- Les rapports d'évaluation doivent décrire le programme et son contexte, le but de l'évaluation, la source des données, les méthodes d'analyse des données, les résultats et les restrictions.
- Les rapports d'évaluation doivent être clairs, complets, exacts et objectifs.

Communication des résultats au moment voulu à plusieurs parties intéressées

- Les intervenants doivent être informés des résultats de l'évaluation au moment opportun.
- Les résultats de l'évaluation doivent être communiqués à d'autres services de santé publique de l'Ontario en temps voulu.

PARTICIPANTS

Équipe multidisciplinaire

- L'équipe chargée de l'évaluation doit être composée de personnes qui connaissent bien le programme, les personnes qui y participent et le processus d'évaluation des programmes.
- Les responsabilités doivent être attribuées dès le début de l'évaluation. Il est recommandé qu'une personne soit responsable de la gestion globale de l'évaluation.
- L'équipe chargée de l'évaluation doit chercher à obtenir conseils techniques, soutien et formation lorsque cela se révèle nécessaire.
- Les membres de l'équipe chargée de l'évaluation doivent chercher à améliorer constamment leurs compétences en évaluation de programme; ceux qui sont le plus compétents devraient appuyer les autres dans cette démarche d'apprentissage.

Participation des intervenants

- Les intervenants doivent être consultés et, s'il y a lieu, ils doivent participer activement au processus d'évaluation, dans la mesure où le délai et les ressources impartis le permettent.
- Les intérêts des intervenants, leurs attentes, leurs priorités et leur engagement à participer au processus doivent être définis dès le début de l'évaluation.
- Les intervenants doivent communiquer entre eux de façon honnête et ouverte.
- L'évaluation doit respecter le contexte social et culturel du programme et des intervenants.

JUSTIFICATION

Utilisation des résultats de l'évaluation

- Les gestionnaires du programme évalué doivent préparer un plan d'action en fonction des résultats de l'évaluation.
- Les résultats de l'évaluation doivent faciliter la prise de décision.

La définition des principes directeurs pour l'évaluation des programmes dans les services de santé publique de l'Ontario a été financée conjointement par le Service de la santé de la population (Direction de la santé publique, ministère de la Santé de l'Ontario) et par le programme des Unités d'enseignement en santé publique. La personne-ressource du Ministère était Helen Brown et l'équipe d'Ottawa-Carleton était composée de Paula Stewart, de Nancy Porteous, de Barbara Sheldrick et de Paul Sales. Cette étape s'est déroulée sous la précieuse direction d'un groupe consultatif composé des personnes suivantes : Diana Baxter, Bonnie Davison, Roch Denis, John Dwyer, Philippa Holowaty, Christian de Keresztes, Paul Krueger, Donna Nadolny, Lynn Noseworthy, Kate O'Connor, Carol Orr et Vic Sahai.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Nancy Porteous, gestionnaire de projet, par téléphone au (613) 724-4122, poste 3750, par courriel au porteousna@rmoc.on.ca, ou par la poste au 495, chemin Richmond, Ottawa (Ontario) K2A 4A4.

Le présent document n'est pas protégé par le droit d'auteur. Sa reproduction et sa distribution sont encouragées.
juillet 1997